

## DOSSIER CONSULTATION

### MAPA DAE EHOTE 13-0002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

#### 1/ Expression du besoin : lot unique

##### **Lot 1 – Imprimés à lecture optique « Bon de prescription »**

Lot 1-1 : Imprimés « Biochimie – Hématologie ».

Lot 1-2 : Imprimés « Bactériologie ».

Lot 1-3 : Imprimés « Hormonologie ».

**Les maquettes jointes au format .pdf n'étant pas définitives, le candidat devra prendre en compte dans son offre des modifications éventuelles à apporter.**

- Impression recto/verso – couleur
- Grammage papier 80 gr
- Conditionnement par paquet de 100 ou 200 feuilles

#### 2/ Quantité :

La quantité semestrielle est d'environ 92 500 imprimés selon détail suivant.

60 000 « Biochimie – Hématologie ».

20 000 « Bactériologie ».

12 500 « Hormonologie ».

Les quantités semestrielles indiquées pourront varier de + ou – 30% dans chaque catégorie d'imprimés.

#### **Lors de notre première commande les quantités seront les suivantes :**

50 000 « Biochimie – Hématologie ».

12 000 « Bactériologie ».

8 000 « Hormonologie ».

#### 3/ Variantes :

Les candidats ne pourront proposer **qu'une seule variante concernant uniquement le grammage : 100 grs.**  
**Elle devra être présentée dans un dossier distinct.**

**La variante n'est acceptée que s'il existe une offre de base.**

**4/ Durée du marché :**

La durée du marché est de six mois à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois par période de six mois.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 1 mois avant l'échéance semestrielle.

**5/ Exécution du marché :**

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant. **Les commandes s'effectueront au fur et à mesure des besoins du service.**

**6/ Lieu d'exécution ou de livraison :**

**Centre Hospitalier de PERIGUEUX**  
**Magasin Central**  
81 Avenue Georges POMPIDOU  
CS 61205  
24019 PERIGUEUX CEDEX

**7/ Critères d'attributions :**

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

**1/ Prix (40%)**

**2/ Délai de fabrication (30%) (Délai à compter de la validation de la maquette par le Centre Hospitalier de Périgueux)**

**3/ Délai de livraison (30%) (Délai d'acheminement de la marchandise)**

**L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.**

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

*CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX*

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr), [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

et

[www.journal-officiel.gouv.fr/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/)

**Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.**

**8/ Date limite de remise des offres : Vendredi 12 juillet 2013 à 16h00.**

**9/ Délai de validité des offres : 120 jours**

**10/ Adresse où les offres doivent être remises :**

*Cellule des Marchés*  
*Direction des Achats*  
81, avenue Georges Pompidou  
CS 61205  
24019 PERIGUEUX CEDEX

**11/ Document à fournir :**

**Le DC2 ou un document équivalent**

**12/ Pièces constitutives du marché :**

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

**1/ Le bordereau de prix**

**2/ Le présent cahier signé par le candidat**

**13/ Modalités d'établissement des prix :**

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 6 mois.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés les 6 mois suivant selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 1 mois avant l'expiration semestrielle, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

▀ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

*CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX*

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr) , [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

et

[www.journal-officiel.gouv.fr/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/)

#### **14/ Délais et modalités de paiement :**

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

#### **15/ Comptable assignataire :**

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

**Madame l'inspectrice divisionnaire**

**Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers**

**80, avenue Georges Pompidou**

**CS 81 100**

**24009 PERIGUEUX CEDEX.**

#### **16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :**

Mlle ROUMAGNAC

Directeur des Achats

Tel : 05.53.45.27.78 (secrétariat)

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : [da.se@ch-perigueux.fr](mailto:da.se@ch-perigueux.fr)

Bureau des Produits Hôteliers

Direction des Achats

Tel : 05.53.45.26.79

Fax : 05.53.45.26.74

#### **17/ Attribution de compétences :**

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

#### **18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier**

**Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :**

***Direction des Achats***

Bureau des Produits Hôteliers

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Mail : [dae.hotelier@ch-perigueux.fr](mailto:dae.hotelier@ch-perigueux.fr)

Tél : 05.53.45.26.79 – Fax : 05.53.45.26.74

Ou

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr), [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

et

[www.journal-officiel.gouv.fr/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/)

Sur le site du Centre Hospitalier :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr)

Rubrique « Marchés publics » (situé en bas de page)

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT  
Mention manuscrite  
"LU ET APPROUVE"  
et signature

Le Directeur des Achats,

Anne-Marie ROUMAGNAC